



REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial DRDJSCS
n° 77 du 14 septembre 2016**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

du recueil spécial DRDJSCS n° 77 du 14 septembre 2016

DRDJSCS

Décision DRDJSCS /DIRECTION/2016-008 du 12 septembre 2016 portant subdélégation de signatures affaires administratives



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

DECISION DRDJSCS/ DIRECTION/2016-008
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

**LE DIRECTEUR REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE DES PAYS DE LA LOIRE**

VU L'arrêté n° 2016/SGAR/DRDJSCS/04 du 15 janvier 2016 portant délégation de signature à Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire.

VU L'arrêté 19 avril 2016 portant délégation de signature à Thierry PERIDY, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire.

Sur proposition du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports, de la cohésion sociale des Pays de la Loire.

– DECIDE –

Article 1 Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 15 janvier susvisé, **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, confère délégation de signature, à **M. Fabien PEREIRA**, directeur départemental délégué, à l'effet de signer tous documents et décisions portant sur l'organisation de la direction départementale déléguée.

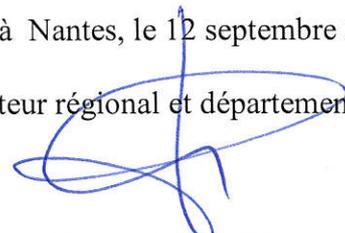
Article 2 Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 19 avril 2016 susvisé, **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, confère délégation de signature, à **M. Fabien PEREIRA**, directeur départemental délégué, à l'effet de signer pour toutes décisions, actes administratifs ou correspondances relatives aux compétences mentionnées dans l'arrêté du 19 avril 2016 susvisé.

Article 3 En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Thierry PERIDY**, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire, et de **M. Fabien PEREIRA**, directeur départemental délégué, la signature est subdéléguée, pour l'ensemble des décisions, actes administratifs ou correspondances mentionnées aux articles 1 et 2 du présent arrêté, à **M. Jérôme DE MICHERI**, adjoint au directeur départemental délégué.

- Article 4 En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Fabien PEREIRA**, directeur départemental délégué, et de **M. Jérôme DE MICHERI**, adjoint au directeur départemental délégué, la signature est subdéléguée pour les compétences mentionnées aux articles 1 et 2 du présent arrêté, et dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, aux personnes ci-après énumérées :
- Mme Reine May LEMEUNIER**, attachée principale des administrations d'Etat, secrétaire générale;
M. François ANGIN, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, chef du pôle politiques sociales ;
M. Jean Jacques CAVAILLE, professeur de sport, chef du pôle politiques éducatives en faveur de la jeunesse et des sports ;
Mme Florence QUINIOU, inspectrice de la jeunesse et des sports, chef du pôle protection des usagers et vie associative ;
M. Patrick HATCHIKIAN, conseiller d'administration de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement durables, chef du pôle politiques sociales du logement.
- Article 5 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 2, 3 et 4 du présent arrêté, délégation de signature est donnée aux personnes ci-après énumérées, pour les compétences mentionnées dans l'arrêté du 19 avril 2016 susvisé, et dans la limite de leurs attributions fonctionnelles :
- Mme Marie Christine CHERUEL**, inspectrice de l'action sanitaire et sociale;
M. Stéphane GUIMARD, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale;
Mme Isabelle le TALLEC, inspectrice de l'action sanitaire et sociale;
Mme Stéphanie TESSIER, conseillère technique en service social.
- Article 6 Délégation de signature est accordée à **Mme Reine May LEMEUNIER**, attachée principale d'administration de l'Etat, présidente de la commission de réforme, à effet de signer tous les actes afférant au fonctionnement de cette commission. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation sera exercée par **M. Johann HOUSSIN**, attaché d'administration. En cas d'absence exceptionnelle ou simultanée de **Mme Reine May LEMEUNIER** et de **M. Johan HOUSSIN**, la délégation de signature et la présidence sont exercées par **Mme Valérie AZIANI**, attachée hors classe d'administration de l'Etat.
- Article 7 Délégation de signature est accordée à **Mme Reine May LEMEUNIER**, attachée principale des administrations d'Etat à effet de signer tous les actes relatifs au comité médical départemental. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation sera exercée par **M. Johann HOUSSIN**, attaché d'administration. En cas d'absence exceptionnelle ou simultanée de **Mme Reine May LEMEUNIER** et de **M. Johan HOUSSIN**, la délégation de signature et la présidence sont exercées par **Mme Valérie AZIANI**, attachée hors classe d'administration de l'Etat.
- Article 8 Le contenu des subdélégations confiées aux agents mentionnés aux articles 4 et 5 du présent arrêté est précisé en annexe au présent arrêté.
- Article 9 La décision du 2016-007 du 7 septembre 2016 portant subdélégation de signatures pour les affaires administratives est abrogée.
- Article 10 Le directeur régional et départemental de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire. La notification de la présente décision sera adressée, à titre d'exécution, aux fonctionnaires concernés.

Fait à Nantes, le 12 septembre 2016

Le directeur régional et départemental



Thierry PERIDY

